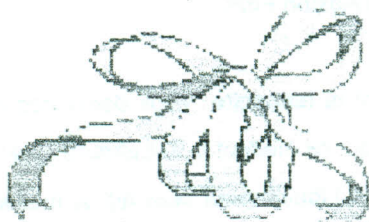


MARIAGE À L'UNITÉ PASTORALE DES SEMEURS



St-Éphrem d'Upton/Ste-Hélène/St-Liboire/St-Simon/St-Valérien/St-Jean-Baptiste de Roxton Falls

*Renseignements importants à l'intention des couples qui veulent se marier à la paroisse
St-Éphrem d'Upton ou Ste-Hélène ou St-Liboire ou St-Simon ou St-Valérien ou St-Jean-Baptiste de Roxton Falls*

1) Il est important de retenir votre date (jour et heure) de mariage au moins six (6) mois à l'avance, afin de se donner le temps de part et d'autre pour bien préparer votre mariage.

2) Inscription de votre mariage

A) Vous téléphonez à Lyse Tremblay pour prendre un rendez-vous (450-549-4116).

B) À la première rencontre avec le l'agente de pastorale , sera fixer la date et l'heure de votre célébration du mariage. Vous remplirez la fiche d'inscription. Vous poserez vos questions. Après cette rencontre, vous pourrez confirmer pour la location de votre salle de réception et les autres éléments de l'organisation de votre mariage.

3) La préparation à votre mariage

Une session de préparation au mariage est nécessaire pour vivre le mariage chrétien. Pour l'information sur les sessions possibles, vous téléphonez au "Service de préparation au mariage " au 773-8583 poste 259 . Mme Hélène Lussier vous donnera les informations. Cette session vous permettra de faire le point sur votre couple, de réfléchir sur le sens chrétien du mariage.

4) Renseignements utiles

A) Si vous avez déjà contracté un mariage civil et que par la suite il y a eu divorce rendu, veuillez le signifier à l'agente de pastorale, il y a une procédure spéciale dont il faut tenir compte. Pour celui ou celle qui a contracté-e un mariage civil et qui par la suite a vécu un divorce, il-elle apporte une copie officielle de son mariage civil et le texte original du jugement de la Cour Civile rendu pour son divorce. (Ces 2 documents seront photocopiés , présentés au Chancelier de l'évêché et déposés dans votre dossier. Vous aurez besoin de 2 personnes qui vous connaissent depuis assez longtemps et qui pourront jurer que depuis votre divorce civil vous n'avez pas contracté-e un nouveau mariage.)

B) Si vous avez déjà contracté un mariage religieux, vous devez présenter les documents d'annulation du mariage et ceux du divorce.

5) Enquête pré-nuptiale

Deux ou trois mois avant la célébration de votre mariage, vous rencontrerez l'agente de pastorale pour remplir les formules nécessaires pour l'évêché, la paroisse et le gouvernement provincial.

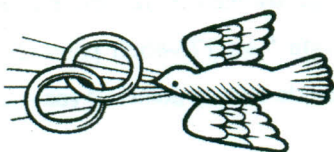
Vous avez besoin de la permission du curé où vous résidez si vous n'êtes pas de la paroisse St-Éphrem d'Upton ou Ste-Hélène ou St-Liboire ou St-Simon ou St-Valérien ou St-Jean-Baptiste de Roxton Falls.

Vous avez besoin de votre certificat de baptême récent de six (6) mois avant la rencontre. Vous demandez ce certificat si vous n'avez pas été baptisé-e à la paroisse St-Éphrem (pour ceux qui se marient à St-Éphrem) ou à la paroisse Ste-Hélène (pour ceux qui se marient à Ste-Hélène) ou à la paroisse St-Liboire (pour ceux qui se marient à St-Liboire) ou à la paroisse St-Simon (pour ceux qui se marient à St-Simon) ou à la paroisse St-Valérien (pour ceux qui se marient à St-Valérien) ou à la paroisse St-Jean-Baptiste (pour ceux qui se marient à St-Jean-Baptiste).

Si vous êtes veuf ou veuve, il faut avoir votre certificat de mariage et de sépulture de votre conjoint-e, si ce n'est déjà à la paroisse où vous célébrerez votre mariage.

Vous en profiterez pour payer les frais de votre mariage à l'Église. Actuellement le coût est de \$275.00 dans le diocèse de St-Hyacinthe. En janvier de chaque année, il y a parfois, réajustement des coûts. Il pourrait-être augmenter.

N.B. La musique et le chant à votre célébration de mariage sont à vos frais. Il n'y a pas de personnes attitrées dans les paroisses pour ce service. Il est important que les textes des chants soient dans le sens de votre "projet-mariage-chrétien".



Compte tenu du contexte pastoral, où deux prêtres sont en service dans les 6 paroisses, automatiquement il n'y aura pas de célébration de la messe à votre mariage. Le sacrement du mariage est davantage mis en évidence. Par exemple, nous ne célébrons pas l'eucharistie quand nous célébrons le baptême d'un enfant. Il est toujours possible aux nouveaux mariés de venir célébrer l'eucharistie après leur voyage de noce, avec la communauté et y être présenter comme des baptisés qui se sont engagés récemment dans le sacrement du mariage. Pour ceux qui voudraient célébrer l'eucharistie à leur mariage devront en faire la demande et justifier cette demande. Le seul motif de la tradition dans la famille n'est pas suffisant. Il faudra considérer votre propre pratique de la célébration de l'eucharistie et celle de vos invités.

6) Préparation immédiate de la célébration de votre mariage

Quelques jours avant votre mariage, il y aura une rencontre avec celui qui présidera la célébration pour une pratique de la célébration et un regard sur les choix liturgiques que vous aurez retenus.

Il est suggéré de vivre une célébration du pardon individuel avec un prêtre avant la célébration de votre mariage. Cette démarche sera l'occasion de puiser en Dieu-miséricorde l'amour dont Il nous entoure et de vous préparez spirituellement à la célébration de votre mariage.

Responsable de la pastorale du mariage à l'Unité pastorale

St-Éphrem d'Upton/Ste-Hélène/St-Liboire/St-Simon/St-Valérien/St-Jean-Baptiste de Roxton Falls

Lyse Tremblay, agente de pastorale au 450-549-4116